



Victime d'un sinistre non responsable, Article 1382 ?

Par **nicoviel**, le **16/09/2011** à **13:36**

Bonjour,

J'ai eu un accident non responsable ne moto le 20 aout, un refus de priorité.
J'ai reçu le rapport d'expertise hier ou la moto est déclarée VEI.

La VRADE est de 6000€.
Il y a pour 7400€ de réparation.

La moto a été achetée neuve l'année dernière à 8100€.

D'après le site la centrale, la cote est de 6610€.

Que puis je faire ? Puis je appliquer l'article 1382 afin que l'on me répare la moto ou que je retouche la somme intégrale des réparations sachant que je n'ai aucune part de responsabilité ?

Si oui quelles sont les démarches à faire ?

Cordialement,